

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Délibération	
N° 20.169.1	
En exercice	37
Présents	27
Votants	37
Pour	37
Contre	0
Abstention	0

<p>PÔLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES</p> <p>BUDGET ANNEXE GEMAPI – EXERCICE 2020 :</p> <p>DÉCISION MODIFICATIVE N°1</p>

Date de la convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt
Et le 15 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

10 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Budget annexe GEMAPI – Exercice 2020 : décision modificative n°1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget GEMAPI ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 20.029.1 du 1^{er} juillet 2020 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2020 ;

Vu la délibération n° 20.052.1 du 1^{er} juillet 2020 concernant l'approbation et le vote du compte de gestion 2019 du budget GEMAPI ;

Vu la délibération n° 20.053.1 du 1^{er} juillet 2020 concernant l'approbation et le vote du Compte Administratif 2019 du budget GEMAPI ;

Vu la délibération n° 20.054.1 du 1^{er} juillet 2020 d'affectation des résultats 2019 pour le budget GEMAPI ;

Vu la délibération n° 20.055.1 du 1^{er} juillet 2020 arrêtant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2020 à 201 199,93 € ;

Vu la délibération n° 20.056.1 du 1^{er} juillet 2020 approuvant le vote du budget primitif 2020 du budget GEMAPI ;

Considérant l'avancée des projets, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits afférents.

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n° 1 du budget GEMAPI 2020 telle que présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Chapitre 011	Charges de gestion courante		5 155,00 €		
Chapitre 012	Charges de personnel	4 750,00 €			
Chapitre 014	Atténuations de produits	500,00 €			
Chapitre 73	Impôts et taxes			95,00 €	
		5 250,00 €	5 155,00 €	95,00 €	0,00 €
		95,00 €		95,00 €	

REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20201215-DELIB_20_18